

POLITIQUES SOCIALES EN RÉPONSE AU CORONAVIRUS

Les marchés du travail d'Amérique latine et des Caraïbes face à l'impact du COVID-19



Pourquoi est-il nécessaire d'adopter des politiques publiques pour atténuer les effets du COVID-19 sur les marchés du travail ?

La pandémie du COVID-19 est arrivée lors d'un moment de fragilité économique dans la région d'Amérique latine et des Caraïbes : ces dernières années on a enregistré un déclin du PIB par habitant, ainsi qu'une augmentation du travail informel, qui atteint déjà 56 % des travailleurs. Certaines estimations prévoient qu'en raison de la crise générée par le coronavirus, entre 5,4 et 18 millions d'emplois pourraient être supprimés dans la région, ce qui élèverait le pourcentage de travail informel à 62 % du total des emplois.

L'intervention de l'État est essentielle pour apporter du soutien aux personnes qui se sont retrouvées sans source de revenus mais aussi pour éviter, ou du moins contenir, la perte d'emplois, qui n'implique pas seulement un impact direct sur le bien-être des familles affectées, mais qui peut retarder la reprise économique de la région. La suppression d'emplois productifs implique une perte de connaissances et d'actifs intangibles dans les entreprises, une interruption des chaînes de valeur et une perte de pouvoir d'achat qui réduit la demande. Dans le cas des emplois formels, leur suppression implique également des coûts budgétaires, liés à la perte des revenus fiscaux et des cotisations de sécurité sociale. Contenir la suppression d'emplois est aussi fondamental pour les travailleurs vulnérables et ayant des niveaux de formation inférieurs, en raison des preuves abondantes qui montrent pour cette population à quel point les transitions vers le chômage et le travail informel affectent la trajectoire professionnelle à long terme, en limitant l'accès aux emplois de qualité y compris lors de la reprise économique. **Ainsi, une intervention rapide et adéquate sur les marchés du travail permet d'assurer une source de revenus minimum et également une sortie plus rapide de la récession économique qui, très probablement, perdurera bien au-delà de l'urgence sanitaire actuelle.**

Quels types de politiques publiques peuvent être mises en œuvre ?

Au moment de concevoir les stratégies, chaque gouvernement doit prendre en compte les mesures nécessaires pour l'instant présent -celui de l'isolement social-, pour le court terme -celui de la récession et pour le moyen terme -celui de la reprise-. **De même, doivent être considérées les mesures suivantes :**

a Programmes qui protègent les revenus des travailleurs formels et informels :

- > **Dans l'immédiat :** Des transferts monétaires extraordinaires doivent être offerts aux personnes qui ne figurent pas dans les registres des programmes de protection sociale.
- > **À court terme :** Des politiques de transferts monétaires en fonction de la formation peuvent être mises en place (*cash for training*), et des emplois temporaires peuvent être encouragés dans les pays dans lesquels ce type de programmes est déjà mis en place.

> **À court et à moyen terme** : Des politiques pour la formation professionnelle doivent être activées, ainsi que des instances pour l'intermédiation en matière de travail par le biais des Services Publics pour l'Emploi, destinées à rapprocher les personnes à la recherche d'un emploi des possibilités d'emploi dans les secteurs dynamiques de l'économie et ceux qui génèrent de l'emploi, ainsi qu'à les informer par rapport aux droits du travail et aux éventuelles modifications de la législation du travail.

> **À court et à moyen terme** : Pour les travailleurs licenciés du marché formel, les assurances chômage, qui permettent de maintenir les niveaux de revenus, seront essentielles et - à moyen terme- elles doivent être combinées à des politiques actives de l'emploi, comme par exemple la formation et l'intermédiation professionnelle, qui permettront la réattribution d'emplois entre les secteurs les plus affectés et les plus dynamiques.

b

Programmes qui protègent les emplois et découragent les licenciements :

> **Dans l'immédiat et à court terme** : Des transferts aux employeurs peuvent être mis en place pour couvrir les coûts du travail (comme des indemnités professionnelles, des compensations pour le temps de service ou des contributions à la sécurité sociale) qui peuvent être conditionnées à l'entretien des effectifs du personnel.

> **À court terme** : Des mesures de travail partagé peuvent également être mises en place, également appelé chômage technique ou *short-time work*, par le biais desquelles l'État paie une partie du salaire du travailleur.

Comment choisir les mesures les plus adéquates ?

Au moment de réfléchir et de concevoir la stratégie, chaque pays doit prendre en compte les spécificités du territoire, notamment en ce qui concerne :



l'hétérogénéité des effets de la pandémie sur ce territoire



l'existence ou non de programmes précédents



la capacité fiscale de l'État

De même, les États doivent considérer les spécificités de certains secteurs qui sont particulièrement affectés par la pandémie, comme le tourisme, le commerce, les restaurants, les hôtels et les transports. Selon les données de la [BID-SIMS](#) pour 18 pays de la région, quelques 66 millions de personnes travaillent dans ces secteurs ; parmi lesquelles, près de 45 % se trouvent dans une situation informelle.

Quelles politiques d'emploi sont en train d'adopter les pays d'Amérique latine et des Caraïbes ?



Pour protéger la santé des travailleurs et réduire les contagions :

> Plusieurs pays promeuvent le télétravail dans les métiers pour lesquels cela est possible (Équateur, Pérou, Colombie, Chili, Costa Rica, Panama).

> Lorsque le travail à distance n'est pas possible, des mesures de réduction du temps de travail (Équateur, Panama, Chili) ou des congés payés (Argentine, Pérou, Chili) sont mis en place.



ii) Pour fournir des sources de revenus aux travailleurs ou à la population la plus vulnérable lors de l'étape d'isolement social :

- > l'augmentation des transferts financiers (Colombie).
- > des bons pour les retraités (Argentine et Brésil) et les familles qui ne possèdent pas un emploi formel (Argentine, Colombie, Chili et Pérou).
- > des indemnités maladies aux personnes infectées (ou suspectées de l'être) du coronavirus (Bahamas), ainsi qu'à ceux qui ont perdu leur travail en raison de la pandémie (Bahamas, Jamaïque).
- > des coupons alimentaires pour les travailleurs du secteur du tourisme (Bahamas) ou pour la population vulnérable (Paraguay).
- > l'extension de l'éligibilité et/ou de la générosité des assurances chômage et des comptes d'épargne individuels de chômage (Chili, Colombie).



iii) Pour préserver des sources d'emploi :

- > Certains pays ont interdit le licenciement des travailleurs (Le Salvador) et ont permis d'interrompre le paiement des salaires via une garantie de l'inspection du travail (Costa Rica).
- > Des facilités ont été accordées aux employeurs pour le paiement des impôts et de la sécurité sociale (Brésil, Colombie, Chili et Pérou).
- > Des lignes de crédits sont offertes (Brésil, Colombie et Jamaïque) et de refinancement (Paraguay) destinées aux entreprises affectées.
- > Pour l'instant, dans la région, aucune mesure de travail partagé n'a été mise en place.

Quelle est la réponse actuelle des pays de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) ?



i) Pour préserver des sources d'emploi dans le secteur formel de l'économie :

- > Plus d'une dizaine de pays ont mis en place des mesures de travail partagé, via lesquelles le gouvernement subventionne une partie du salaire, l'employeur paie l'autre partie, et les travailleurs ont droit à une réduction du temps de travail.
- > Des allocations de congé maladie ont été accordées (Suède) et des facilités pour le paiement des impôts et des cotisations de sécurité sociale (Suède et Italie).
- > Des lignes de crédits sont offertes aux entreprises ainsi que des compensations pour la chute de leurs exportations (Suisse).



ii) Pour fournir l'accès à des sources de revenus :

- > Plus d'une dizaine de pays ont supprimé les périodes de carence ou ont assoupli les restrictions concernant l'accès à l'assurance chômage.



iii) Pour soutenir les travailleurs indépendants ou vulnérables :

- > La Suède offre le paiement d'un congé maladie pouvant aller jusqu'à 14 jours aux travailleurs indépendants.
- > Le Québec (Canada) a mis en place un programme de transfert de revenus pour les travailleurs affectés par le COVID-19 qui ne touchent pas de revenus.



iv) Pour contrôler le respect des droits du travail :

- > Certains pays offrent des informations sur la législation en matière de licenciement injustifié, d'absence pour maladie et de télétravail (Canada, USA).



Politiques Sociales en Réponse au Coronavirus #2: Avril 2020

Design Graphique: souvenirme.com

Ce document a été préparé début mars 2020 par une équipe de l'Unité des marchés du travail (SCL / LMK) composée de: Oscar Arboleda, Dulce Baptista, Carolina González, Rafael Novella, David Rosas, María Teresa Silva-Porto et Nicolás Soler. Nous apprécions les contributions de Stephanie González et Pierre Delord, ainsi que les commentaires des autres membres de la Division.

Copyright © 2020 Banque Interaméricaine de Développement (BID). L'œuvre ci-présente est sous une Licence Creative Commons IGO 3.0 Paternité - Pas d'utilisation commerciale - Pas de travaux dérivés (CC-IGO BY-NC-ND 3.0 IGO) (<http://creativecommons.org/licenses/by-nc-nd/3.0/igo/legalcode>) et peut être reproduite à la condition de l'attribuer à la BID et pour tous les types d'utilisation non commerciales. Les œuvres de types dérivées sont interdites.

Toutes les différences concernant l'usage des produits de la BID qui ne peuvent être résolues amicalement, doivent être soumises à la procédure d'arbitrage conformément aux règles UNCITRAL. Le nom de la BID peut être utilisé seulement pour l'attribution de l'œuvre à la BID. Dans tous autres cas, l'utilisation du nom de la BID et l'utilisation du logo de la BID est interdit et il sera nécessaire d'avoir un autre accord de licence convenu entre la BID et l'utilisateur.

N.B Le lien ci-dessus contient des informations supplémentaires sur les termes et conditions de la licence.

Les opinions exprimées dans cette publication sont celles des auteurs et ne reflètent pas nécessairement les opinions de la Banque Interaméricaine de Développement, de son Conseil d'administration ou des pays qu'elles représentent.

